

**COMMUNE DE FEINGS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix sept le 30 juin, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, le Maire.

**PRESENTS:** Karine MICHOT, Christophe BESNE, Marc REUILLON, Gilles SAGET-LETHIAS, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine BESCHON MARTY, Claude PASDELOUP

**ABSENTS EXCUSES :** Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON), Leïla SALHI (a donné procuration à Claude PASDELOUP), Yannick CONGRAS (a donné procuration à Karine MICHOT), Hervé BARON, Philippe TINGAULT

**Secrétaire de séance élue:** Claude PASDELOUP

*En début de séance, madame la Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour un nouveau point qui sera débattu. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :*

- **Convention relative au remboursement des frais d'intervention de madame DUFLOT « Familles et écrans : Mode d'emploi »**

#### **ELECTIONS SENATORIALES**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Mesdames Yannick CONGRAS, Leïla SALHI et Karine MICHOT sont élues déléguées titulaires et madame et messieurs Gilles SAGET-LETHIAS, Christophe BESNE et Claude PASDELOUP sont désignés délégués suppléants.

#### **CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INTERVENTION DE MADAME DUFLOT « FAMILLES ET ECRANS : MODE D'EMPLOI »**

Madame la Maire expose la nécessité et l'intérêt de l'intervention payante de madame DUFLOT sur le thème de « Familles et écrans : Mode d'emploi » qui aura lieu le 3 octobre 2017. Une prise en charge est demandée aux 3 communes composant le SIVOS Feings- Fougères-Ouchamps et s'élève à 200 € par commune.

Il y a lieu d'établir une convention déterminant les modalités de remboursement au SIVOS par chacune des 3 communes.

Les conseillers municipaux délibèrent à l'unanimité le remboursement des frais pour cette intervention et la signature de la convention par madame la Maire.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Où il l'exposé du maire, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Diminution de crédit			Augmentation de crédit		
Article		Montant	Article		Montant
022	Dépenses imprévues	6 800 €	61528	Entretien et réparations	6 800 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la décision modificative.

• **BUDGET COMMUNAL**

Diminution de crédit			Augmentation de crédit		
Article		Montant	Article		Montant
2313	Construction	191 €	2051	Concessions et droit similaire	191 €

Diminution de crédit			Augmentation de crédit		
Article		Montant	Article		Montant
022	Dépenses imprévues	880 €	6064	Fournitures administratives	880 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité ces décisions modificatives.

**14 JUILLET**

Madame la maire propose qu'il soit pratiqué pour le repas du 14 juillet le prix suivant :

Prix adulte : 5 €

Prix enfant : gratuit

Prix adulte hors commune : 10 €

Prix enfant hors commune : 8 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le tarif des repas du 14 juillet.

Le montage des stands se fera le matin du 14 juillet et le démontage le lendemain samedi 15 juillet.

**QUESTIONS DIVERSES**

**\*INAUGURATION**

Le local communal réhabilité pour les activités scolaires et associatives pourrait être inauguré à l'automne. La date est à confirmer.